



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAUNY-TERGNIER-LA FERÉ

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la CA CTLF. Elle est disponible sur son site internet www.ctlf.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le président de l'agglomération, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 31 mars 2025 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 24 février 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la CA CTLF. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent : 33 092 195,64 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communautaires, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La masse salariale correspond à 15 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 33 092 195,64 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de l'EPCI à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

L'autofinancement 2025 est estimé à 7 585 246 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une agglomération :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	2 818 000 €	Recettes des services	115 900 €
Dépenses de personnel	4 920 000 €	Impôts et taxes	18 818 525 €
Autres dépenses de gestion courante	10 006 055 €	Dotations et participations	8 170 804 €
Dépenses financières	502 523 €	Autres recettes de gestion courante	202 316 €
Dépenses exceptionnelles	70 000 €	Atténuations de charges	420 098 €
Reversement de fiscalité aux communes	7 190 371 €	Recettes financières	17 000 €

Dépenses imprévues		Recettes exceptionnelles	65 200 €
Total dépenses réelles	29 506 949 €	Total recettes réelles	27 809 843 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 568 141 €	Excédent reporté	4 618 754 €
Virement à la section d'investissement	5 017 105 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	663 599 €
Total général	33 092 196 €	Total général	33 092 196 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,38 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8,44 %
 - Taxe d'habitation additionnelle : 9,41 %
- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24,87 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 4 804 443 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 3 884 431 €. Elles sont stables par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté d'agglomération à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de l'agglomération regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	5 017 105 €

Remboursement d'emprunts	1 948 000 €	FCTVA	574 000 €
Travaux de bâtiments	3 620 567 €	Subventions	
Subventions payées	2 151 990 €	Excédent n-1	893 811 €
Etudes d'investissement	191 000 €	Emprunt	
Acquisitions de biens	110 200 €	Affectation du résultat	2 881 850 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 163 599 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	3 068 141 €
Restes à réaliser 2024	4 807 757 €	Restes à réaliser 2023	1 032 096 €
Total général	13 993 112 €	Total général	13 993 112 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

Chapitre 23 - immobilisations en cours	RAR 2024	BP 2025
2312 - Agts et aménagements terrains (Pluvial)	20 681,74 €	
2313 - trx divers		102 000,00 €
2313 - Travaux divers	238,80 €	10 800,00 €
2315 - Pluvial	314 805,14 €	2 768 400,00 €
2317 - Travaux scolaires	146 816,27 €	432 000,00 €
2317 - MFS LA FERRE		30 000,00 €
2313 - rénovation garages		43 196,67 €
2313 - divers		34 170,00 €
238 - avances remboursables habitat	80 000,00 €	100 000,00 €

Opérations individualisées	RAR 2024	BP 2025
2020001 - MSP St Gobain	2 580,00 €	
2022001 - Friche Nexans	15 660,00 €	
2022002 - Refuge pour animaux	22 998,25 €	
2023002 - Multi accueil	125 277,75 €	
2023003 - MEF	247 886,42 €	
2023004 - MSP SINCENY tranche 2	1 586 230,59 €	100 000,00 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Principaux ratios

Ration	Estimation BP 2025
Dépenses réelles de fonctionnement / population :	457 €
Recettes réelles de fonctionnement / population :	500 €
Dépenses d'équipement brut / population :	120 €
Encours de la dette / population	222 €
DGF / population :	70 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	19 %
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement :	98 %

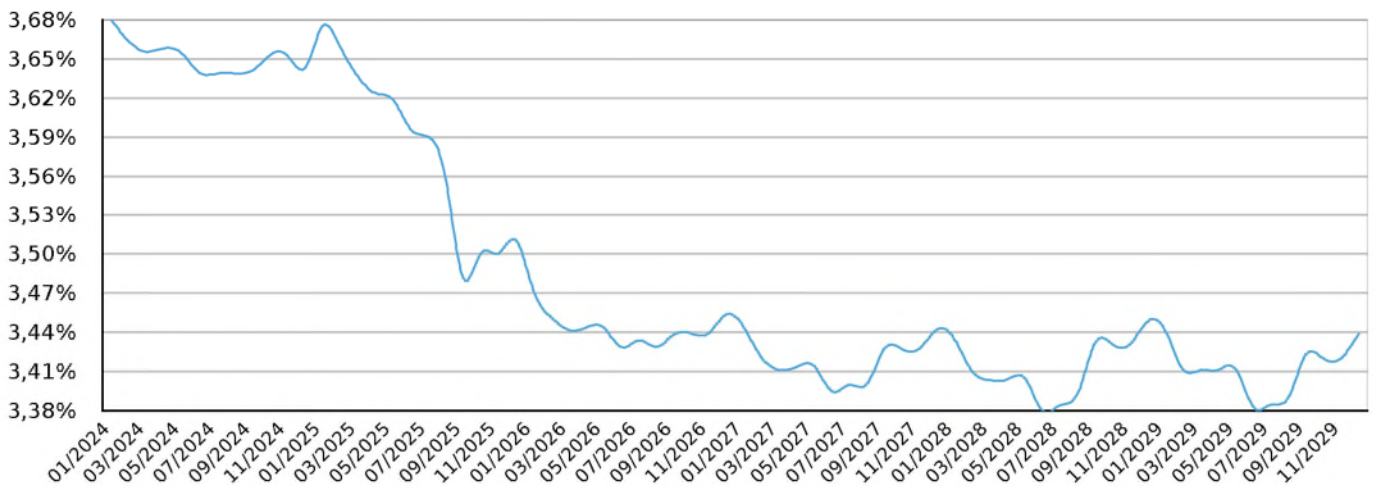
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement :	24 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement :	8,64 %

Etat de la dette

Synthèse de la dette au 01/01/2025

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
52 645 559.63 €	3,68 %	12 ans	6 ans et 7 mois	96

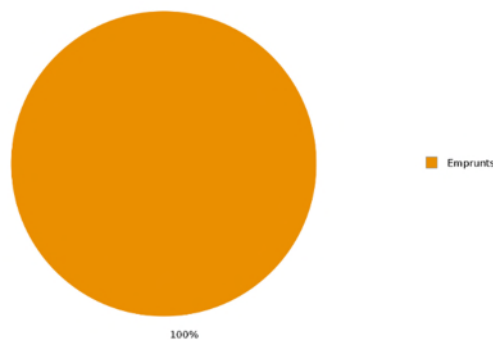
Evolution annuelle du taux moyen (en %)



© Finance Active

Dette par nature

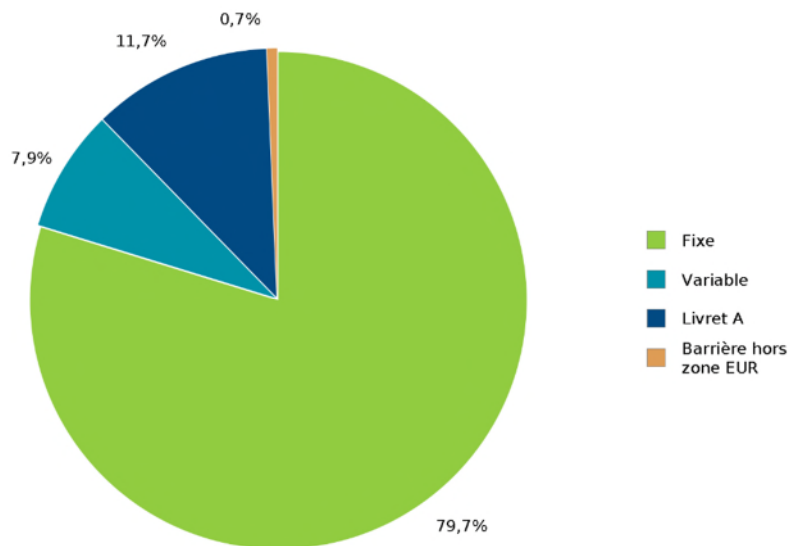
	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	96	52 645 559.63 €	3,68 %
Dette	96	52 645 559.63 €	3,68 %



© Finance Active

Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	41 982 981.15 €	79,75 %	3,68 %
Variable	4 180 477.82 €	7,94 %	3,55 %
Livret A	6 136 450.14 €	11,66 %	3,76 %
Barrière hors zone EUR	345 650.52 €	0,66 %	4,01 %
Ensemble des risques	52 645 559.63 €	100,00 %	3,68 %

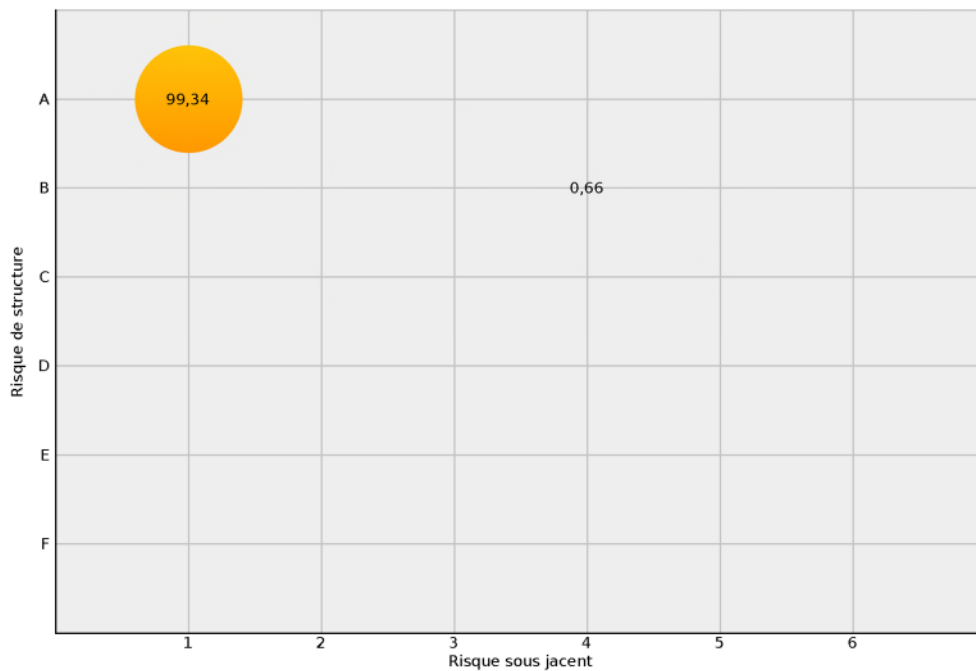


© Finance Active

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

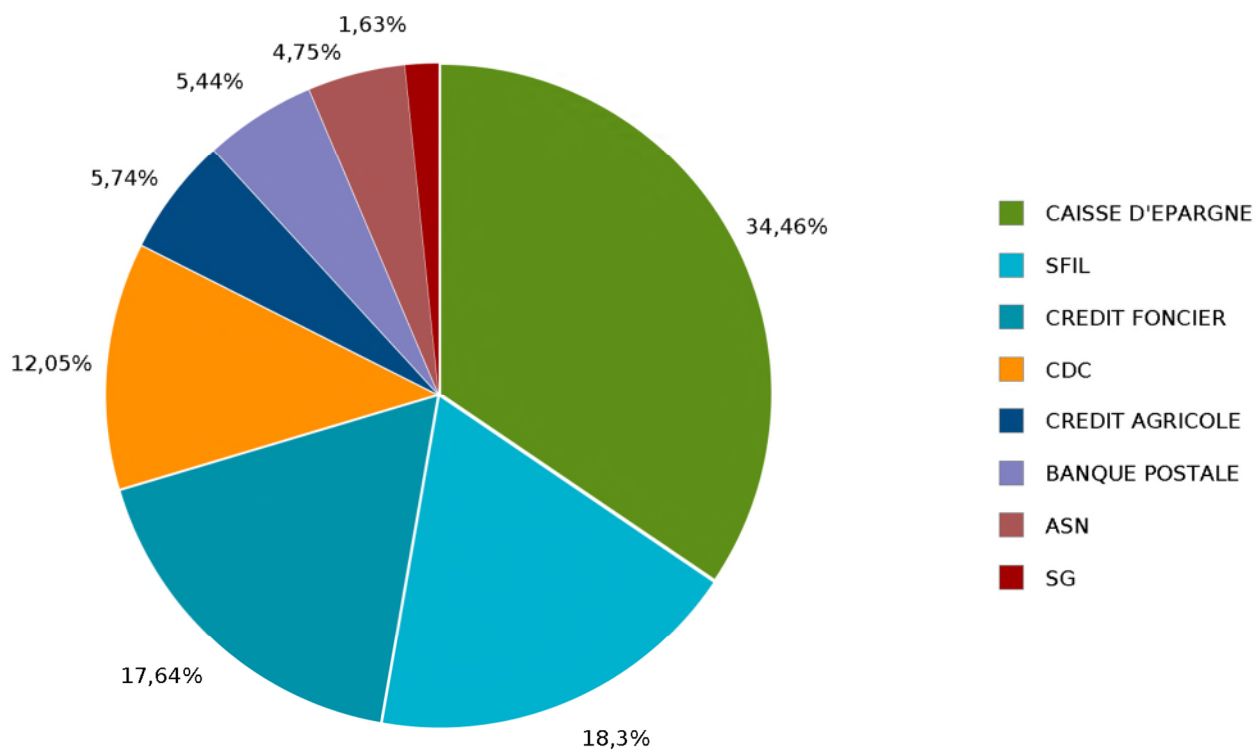
Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé
© Finance Active

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	18 142 602.83 €	34,46 %	
SFIL CAFFIL	9 632 152.91 €	18,30 %	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	9 286 164.70 €	17,64 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 341 325.49 €	12,05 %	
CREDIT AGRICOLE	3 022 986.26 €	5,74 %	
BANQUE POSTALE	2 864 108.67 €	5,44 %	
Agence de l'eau Seine Normandie	2 499 145.74 €	4,75 %	
SOCIETE GENERALE	857 073.03 €	1,63 %	
Ensemble des prêteurs	52 645 559.63 €	100,00 %	-



Dette par année

	2025	2026	2027
Encours moyen	49 891 146 €	44 009 270 €	38 466 696 €
Capital payé sur la période	6 084 739 €	5 657 158 €	5 564 527 €
Intérêts payés sur la période	* 1 893 254 €	* 1 612 637 €	* 1 393 392 €
Taux moyen sur la période	3,54 %	3,40 %	3,38 %